

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

1<sup>er</sup> février 2016

L'an deux mille seize, le 1<sup>er</sup> février à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

**Etaient présents** : Mmes Sophie MARTIN, Eliane SARNAC, Véronique PUJOL, Chantal PERNEGRE, Virginie BUSTILLO, Sylvie ORTIZ-BOUILLOT, Véronique LATOURNERIE, MM. Serge FOURTON, Guy MOREAU, Philippe POHER, Santiago COMPADRE, Hoël BRU, Allan SICHEL, Jean-Pierre FABAREZ.

**Absents excusés** : Jean-Marie GAY (procuration donnée à Guy MOREAU), Nathalie SCHYLER-SCHRODER, Véronique LATOURNERIE jusqu'à 20h30.

Philippe POHER est élu secrétaire de séance.

## **PROCES-VERBAL RÉUNION PRÉCÉDENTE (15/12/2015) :**

Le contenu du compte rendu de la dernière réunion ne donne lieu à aucune remarque et il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Adhésion au groupement de commandes du SIEM pour la maintenance des foyers lumineux.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ce point à l'ordre du jour.

### **1) Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 (n° 2016-02/01) :**

Serge FOURTON, Adjoint responsable des finances, rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager et à mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**\* A l'unanimité,**

**\* AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et à mandater des dépenses nouvelles d'investissement entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le jour du vote du budget primitif 2016, dans les limites des crédits suivants :

<u>Chapitre</u>	<u>BP 2015</u>	<u>Autorisations 2016</u>
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	47639,22 €	11909,81 €
<b>TOTAL</b>	<b>47639,22 €</b>	<b>11909,81 €</b>

## Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

Non affecté	354820,36 €	88705,09 €
Opération 13 – ECOLE	27040,38 €	6760,10 €
Opération 19 – ACQUISITIONS FONCIERES	52230 €	13057,50 €
<b>TOTAL</b>	<b>434090,74 €</b>	<b>108522,69 €</b>

<u>Nombre de voix :</u>
-------------------------

Pour : 15	Abstentions : 0	Contre : 0
-----------	-----------------	------------

### 2) Demande de subvention DETR 2016 (n° 2016-02/02) :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement de la cantine scolaire, et l'acquisition de matériel, qui se réalisera en plusieurs phases, comme suit :

Démolition	:	68000 €
Charpente bois, couverture, étanchéité	:	53500 €
Menuiserie extérieure, intérieure	:	41000 €
Menuiserie intérieure	:	6000 €
Plâtrerie	:	27500 €
Revêtement de sol	:	18000 €
Cloison isotherme	:	21500 €
Peinture	:	7500 €
Electricité	:	30000 €
Chauffage Ventilation Climatisation (CVC)	:	30000 €
Matériel	:	22000 €

La dépense totale HT s'élève à 325000 € et peut être subventionnée au taux de 35 % au titre de la DETR 2016.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter auprès de l'Etat une subvention au titre de la D.E.T.R. 2016 au taux maximum de 35 % pour réaliser les travaux d'aménagement de la cantine scolaire,

**DEFINIT** comme suit le plan de financement :

#### **DEPENSES**

- montant H.T.	:	325000 €
- montant TTC	:	390000 €

#### **RECETTES**

- Subvention au titre de la DETR 35 %	:	113750 €
- Subvention du Conseil Départemental	:	
➤ Travaux	:	45900 €
➤ Matériel	:	5610 €
- Autofinancement	:	224740 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

Nombre de voix :

Pour : 15

Abstentions : 0

Contre : 0

### 3) Demande de subvention au Conseil Départemental – Travaux d'aménagement de la cantine scolaire (n° 2016-02/03) :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet d'aménagement de la cantine scolaire, qui se réalisera en plusieurs phases, comme suit :

Démolition	:	68000 €
Charpente bois, couverture, étanchéité	:	53500 €
Menuiserie extérieure, intérieure	:	41000 €
Menuiserie intérieure	:	6000 €
Plâtrerie	:	27500 €
Revêtement de sol	:	18000 €
Cloison isotherme	:	21500 €
Peinture	:	7500 €
Electricité	:	30000 €
Chauffage Ventilation Climatisation (CVC)	:	30000 €

La dépense totale HT s'élève à 303000 € et peut être subventionnée par le Conseil Départemental au taux de 30 % pour un montant plafonné à 180000 €, auquel il faut appliquer le CDS de 0,85.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 30 % pour une dépense plafonnée à 180000 € pour réaliser les travaux d'aménagement de la cantine scolaire,

**DEFINIT** comme suit le plan de financement :

#### **DEPENSES**

- montant H.T.	:	303000 €
- montant TTC	:	363600 €

#### **RECETTES**

- Subvention au titre de la DETR 35 %	:	106050 €
- Subvention du Conseil Départemental (180000 x 30 % x CDS 0,85)	:	45900 €
- Autofinancement	:	211650 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

Nombre de voix :

Pour : 15

Abstentions : 0

Contre : 0

### 4) Demande de subvention au Conseil Départemental – matériel cantine scolaire

**(n° 2016-02/04) :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le projet de renouvellement de matériel dans le cadre des travaux d'aménagement de la cantine scolaire, pour un montant HT de 22000 €.

Cette dépense peut être subventionnée par le Conseil Départemental au taux de 30 %, auquel il faut appliquer le CDS de 0,85.

En conséquence, le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** de solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 30 % pour l'achat de matériel dans le cadre de projet d'aménagement de la cantine scolaire,

**DEFINIT** comme suit le plan de financement :

**DEPENSES**

- montant H.T.	:	22000 €
- montant TTC	:	26400 €

**RECETTES**

- Subvention au titre de la DETR 35 %	:	7700 €
- Subvention du Conseil Départemental (22000 x 30 % x CDS 0,85)	:	5610 €
- Autofinancement	:	13090 €

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2016 de la Commune.

Nombre de voix :

Pour : 15                      Abstentions : 0                      Contre : 0

**5) Déclassement d'une portion de la voie communale n°34 (n° 2016-02/05) :**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 27 octobre 2015, a été demandé le déclassement d'une portion de la voie communale n° 34.

Une enquête publique préalable à ce déclassement a été effectuée du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 17 décembre 2015.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

Considérant qu'il y a lieu de faire aboutir ce projet,

Vu l'avis favorable du Commissaire Enquêteur,

- Décide le déclassement d'une portion de la voie communale n°34, dite de l'Estonat.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous actes et pièces.

Nombre de voix :

Pour : 15                      Abstentions : 0                      Contre : 0

## 6) Groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes (n° 2016-02/06) :

**Le Conseil Municipal,**

**Vu le Code des Marchés Publics,**

Considérant que le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'électrification du Médoc (SIEM) a décidé, par délibération référencée 38092014, de constituer un groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes,

Considérant que la mission du SIEM consiste à assurer la consultation et sa publicité, l'animation de la commission d'appel d'offres spécialement constituée ; chaque membre du groupement de commandes signant et exécutant le marché pour ce qui le concerne,

Considérant que la commune a contractualisé un marché d'entretien des foyers lumineux communaux avec la société INÉO COFELY, dont le terme est fixé au 30 juin 2016.

La bascule vers les tarifs et les prestations qui seront arrêtées aux travers du marché public porté par le SIEM sera effective au terme du marché visé ci-avant.

**Après en avoir délibéré,**

- Décide d'adhérer au groupement de commandes porté par le SIEM
- Désigne **Guy MOREAU** pour représenter la municipalité au sein de la CAO visé dans la convention de constitution du groupement de commandes pour la maintenance des foyers lumineux des communes
- Autorise le Maire à signer et à exécuter la convention de constitution du groupement de commandes et à signer tous les documents afférents à cette affaire, dont le marché à intervenir, pour ce qui le concerne.

<u>Nombre de voix :</u>		
Pour : 15	Abstentions : 0	Contre : 0

## 7) QUESTIONS DIVERSES :

- ECOLE : Sophie MARTIN et Sylvie ORTIZ-BOUILLLOT sont allées visiter le self-service de l'école d'Arsac. Le restaurant dispose d'un équipement hyper pointu, avec du mobilier spécial (anti-bruit), mais il y a des ajustements à voir.

Avec un tel système, il semble important d'être vigilant quant à la surveillance des enfants, notamment au niveau du service (les enfants ne se servent peut-être pas assez). La pièce consacrée au nettoyage apporte efficacité et rapidité au service.

Au sujet de la possibilité de fournitures de repas à l'école de Margaux, cela dépendra du nombre d'enfants concernés.

Le coût du repas est d'environ 7 € (prix coutant), donc plus élevé que ceux de SRA Ansamble, notre prestataire actuel.

La cafétéria donne un aspect impersonnel mais au niveau de la maintenance et du nettoyage, c'est impeccable, car plus facile.

Sophie MARTIN, Sylvie ORTIZ-BOUILLLOT, Virginie BUSTILLO et Jean-Marie GAY sont allés voir la cour de l'école de St Seurin de Cadourne, récemment réaménagée. Cela donne un résultat très appréciable, pour un projet subventionné à 50 %.

Le montant des travaux réalisés est d'environ 1000000 € (cour de l'école + City Park).

Il y a aussi une maison des jeunes, gérée par une employée communale, qui réalise déjà beaucoup de tâches (cantine, animations, surveillance...).

Sylvie ORTIZ-BOUILLOT demande si seront prévus des matériaux les moins énergivores possibles, dans le cadre du projet des travaux à effectuer à l'école.

Monsieur le Maire indique que le groupe scolaire fonctionne bien, mais doit encore s'améliorer pour diminuer les dépenses d'énergie.

Si le Conseil Municipal est d'accord, il faudra refaire le sol de la salle de motricité, et changer les rideaux. Il semble qu'en comptant 30000 € par an de travaux, effectués en régie, l'école sera comme neuve avant la fin du mandat (2020).

- Compte-rendu commission travaux du 18/01/2016 : une mise en sécurité de la RD2 est prévue dans les meilleurs délais, avec l'installation de coussins berlinois en béton.  
Philippe POHER pense qu'il serait bien qu'à terme toute la traversée du village soit limitée à 30 km/h.

Monsieur le Maire précise que s'il y a une évolution du transfert de la voirie à la CDC Médoc Estuaire, on pourrait sans doute créer une zone piétonne qui irait jusqu'au cabinet médical.

- Containers enterrés : il serait bien de délibérer lors de la prochaine séance du Conseil Municipal (29/02/2016) à ce sujet ; la rue de la Halle pour l'installation de tels containers semble être un endroit stratégique.

Monsieur le Maire propose d'expérimenter ce système, en faisant une étude approfondie sur ce sujet, car il s'agit d'une question environnementale et d'hygiène publique.

- Véronique PUJOL explique au conseil municipal que le local « pétanque » va être mis à la disposition de la section poterie de l'Association MAROJALLIA. Le bar va être déplacé, afin de faire une séparation dans la pièce, pour permettre que d'autres associations utilisent ce local.

- Commune nouvelle : le projet de commune nouvelle a été évoqué lors des vœux à Margaux et à Cantenac.

- Rencontre avec M. et Mme ADNOT : Monsieur le Maire a rencontré M. et Mme ADNOT, propriétaire du gîte « l'appart » ; ils reçoivent beaucoup de monde et ont d'autres projets d'investissement, notamment la cave du Clos des Quatre Vents. Ils souhaiteraient en effet ouvrir une épicerie fine, lorsque les autres commerces sont fermés (à savoir du jeudi au lundi soir). Ils sont actuellement en contact avec le propriétaire.

- TIG : Jason DEHRI viendra faire 20 h de Travail d'Intérêt Général au sein du service technique de la commune ; il sera supervisé par Jérôme PEITREGNET.

- Sécurité : Serge FOURTON a fait le point avec Pascal PEREA et Franck CONGÉ (Société CENOV') : il n'est pas question que les élus se déplacent entre 21 h et 6 h dans le cas d'un déclenchement d'alarme. Ce sont les agents de sécurité de CENOV' qui interviennent.

- Allan SICHEL évoque le courrier que la mairie a reçu au sujet des pesticides utilisés par les exploitations viticoles. Il souhaiterait savoir si au niveau de la commune on a eu des rapports des viticulteurs sur ce qui a été mis en place.

Monsieur le Maire pense que l'on devrait être en capacité d'avoir ce type d'informations.

Santiago COMPADRE indique que dans les documents annuels publiés à ce sujet, il n'y a rien de précis sur la bonne conduite à tenir. Un communiqué plus précis devrait sortir d'ici un mois.

Allan SICHEL se demande si la mairie n'aurait pas un rôle à jouer à ce niveau-là, et notamment pour pouvoir répondre aux inquiétudes des administrés.

Il serait peut-être intéressant d'élaborer une charte de bonne conduite à faire signer aux viticulteurs, et d'avoir l'adhésion de tous les viticulteurs, par le biais du syndicat viticole.

Monsieur le Maire propose d'évoquer ce sujet avec Gonzague LURTON lors de leur rendez-vous du 18/02 prochain (signature acte d'achat de la maison du vin).

### **Véronique LATOURNERIE arrive à 20h30.**

- Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux des travaux qui vont être faits dans les 6 mois à la Poste (rampe d'accès) et sur la place de la mairie (rafraichissement, notamment coté bibliothèque) ; il a demandé à la société EIFFAGE d'établir un devis pour la réfection du parking (entre l'école et le tennis).
- Point comptabilité : lors de la prochaine réunion, le 29 février, un point comptabilité sera fait.
- Véronique LATOURNERIE explique que dans le cadre de son projet d'acquisitions de panneaux informatifs, elle a reçu plusieurs commerciaux.

Le plus intéressant est le plan du village, avec plan du vignoble, qui serait gratuit, avec installation gratuite, pour la commune ; en effet, la société se charge de trouver des annonceurs pour financer ce type de panneau. De plus, un tel matériel se branche sur batterie.

Sinon, il existe les panneaux électriques, qui coûtent environ 5000 €.

Monsieur le Maire pense que ce projet peut se mener en partenariat avec le Château LABEGORCE, notamment au niveau du parking de la mairie.

Hoël BRU trouve le projet intéressant, mais monochrome, donc peut-être obsolète dans 10 ans.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.**